

EXTRAIT du PROCES VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 31 octobre 2016

Nbre Conseillers en exercice - 19
Nbre Conseillers présents - 14
Nbre Conseillers votants - 19

OBJET

**Acquisition des parcelles
cadastrées AM 215 et AM 221
appartenant
à Madame SCHNEPF**

délibération n° 4

L'an deux mil seize, le trente et un octobre, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du trente et un mai, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.

Etaient présents : M.MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL Mme COCHET, Adjoints, Mme LAMASSE, MM. KLEJMANN, WASSIAMA, Conseillers Municipaux Délégués, Mme MELINETTE, M. KLUSKA, Mme MANGIN, MM. CORDIER, Mme et M. GUILMIN, Conseillers municipaux.

Etaient excusés : M. PETRONIO, Conseiller municipal délégué, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, PREVOST, LETSCHER et FERRY, conseillères municipales.

Ont donné pouvoir : M. PETRONIO à Mme GERARD, Mme BRISBARE-CLAUDEL à M. le Maire, Mme PREVOST à Mme MELINETTE, Mme LETSCHER à M. MOUGEL, Mme FERRY à M. CORDIER

Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme COCHET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Rapporteur informe l'assemblée que dans le cadre de la mise en place du schéma d'aménagement des coteaux, qui vise à développer les vergers et les jardins familiaux, la ville acquiert des parcelles. A cet effet, Madame SCHNEPF, demeurant 10 rue Joliot Curie à 67205 OBERHAUSBERGEN a proposé, par courrier du 28 septembre 2016, de céder à la commune deux parcelles de terrain cadastrées AM 215 de 450 m² et AM 221 de 480 m², situées Canton Bois le Duc à HouDEMONT au prix de 5 € le m², soit une dépense globale de 4 650 € hors frais de notaire (450 m² + 480 m² = 930 m² x 5 €).

Après avis favorable, à l'unanimité, des commissions du Développement Durable du 10 octobre 2016 et des Finances et des Moyens Généraux du 24 octobre 2016,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'acquisition des parcelles AM 215 et AM 221 d'une superficie totale de 935 m² appartenant à Madame SCHNEPF pour un montant global de 4 650 € hors frais de notaire.

Les crédits sont ouverts à l'article 2118 « acquisitions foncières » opération 100003 du budget 2016.

Le Maire,

Daniel MAGRON

Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon
la réglementation en vigueur et que la convocation du
Conseil Municipal avait été faite le 25 octobre 2016

Le Maire,

Daniel MAGRON

